

Image not found or type unknown



Quelles pièces justificatives pour non paiement de salaire?

Par **lorelei**, le **14/05/2008** à **16:57**

Je passe au prud'hommes à la fin du mois en attaquant mon ancien employeur pour non paiement de salaires. J'y vais seule pas besoin d'avocat apres malheureusement trois mois de dépression je me sens prete à l'affronter et j'en ai besoin. Je sais qu'il me faut fournir des pièces justificatives mais personne n'a été capable de me renseigner sur ce que je dois fournir, ni le secretariat du prud'homme ni l'inspection du travail. J'avais pensé à amener tous mes relevés de compte mais comme il faut envoyer le double des pièces à son adversaire à l'avance, je n'ai vraiment pas envie que cette personne ait mes docs perso en sa possession. Si quelqu'un peut m'aider et m'aiguiller ce serait gentil.

Par **panthère**, le **14/05/2008** à **22:22**

Bonsoir,
Rendez-vous à la mairie de votre lieu de résidence et demander la liste des conseillés du personnel. Contactez en un, de préférence un représentant syndical, il vous aidera à monter votre dossier.
Avez-vous chiffré le préjudice? Passez-vous en audience ou en conciliation?
La legislation sur le travail est parfois compliquée. Si vous ne vous faites pas conseiller par un professionnel, vous pourriez perdre bêtement.
Une de mes connaissances s'est fait aider par un conseillé du personnel de la CGT (les syndic de gauches n'aiment pas les patrons) et son ex patron s'est fait plumé.
Bon courage et ne perdez pas de temps

Par **lorelei**, le **15/05/2008** à **10:21**

Merci pour votre conseil, je vais appeler directement le siège régional de la CGT (je les avais déjà appelé pour d'autres conseils). Je passe en audience en référé. Je pense toutefois qu'il n'y aura pas de problème car mon employeur a déjà admis devant l'inspection du travail me devoir cet argent même si elle ne m'a pas réglé. Autre chose j'étais employée dans le cadre d'un contrat aidé. A savoir 95 % de ma paye était financée par l'état. En gros, elle a détournée mon salaire. Donc je pense avoir gain de cause mais je vais me dépêcher de tel aux syndicats. Merci encore et vive le net...